

Québec, le 26 janvier 2022

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROCESSUS DE NÉGOCIATION

Bonjour à tous,

Nous vous rappelons que nous avons commencé le processus de négociation en mai 2021 et que plus de 26 séances de négociation ont eu lieu, excluant les séances de préparation avec les membres du comité de négociation.

Les discussions se poursuivent entre les parties. Les prochaines journées de négociation sont prévues le 31 janvier et le 1^{er} février 2022. Nous vous tiendrons informés de la suite du processus en temps et lieu.

En décembre 2020, dans le cadre de la tenue des assemblées générales, nous avons présenté les objectifs de négociation.

Notre constat actuel est que l'employeur est en forte demande sur nos acquis dans nos conventions collectives. À titre indicatif, les ratios de sous-traitance, les primes, les horaires, notre régime d'assurance collective, et ce, malgré le fait que la direction de Vidéotron se disait satisfaite des efforts pour arriver à la modernisation de notre régime.

Le syndicat communiquera avec vous dans les semaines qui viennent pour vous convier à une assemblée générale pour faire état de la situation et pour prendre les décisions pour la suite des événements.

Jusqu'ici, nous n'avons pas eu recours au processus de médiation, mais cette option n'est pas exclue dans les semaines à venir.

Les membres de votre comité de négociation continuent de déployer tous les efforts nécessaires pour faire avancer le processus et pour maintenir et protéger vos acquis.

Nous savons que pendant la durée du processus, il est souvent difficile pour les membres d'y voir clair et d'être tenus informés de l'état d'avancement et de l'évolution des négociations.

Soyez assurés que les membres de votre comité de négociation vous feront un rapport au moment jugé opportun.

Syndicalement et solidairement,

Vos comités de négociation